

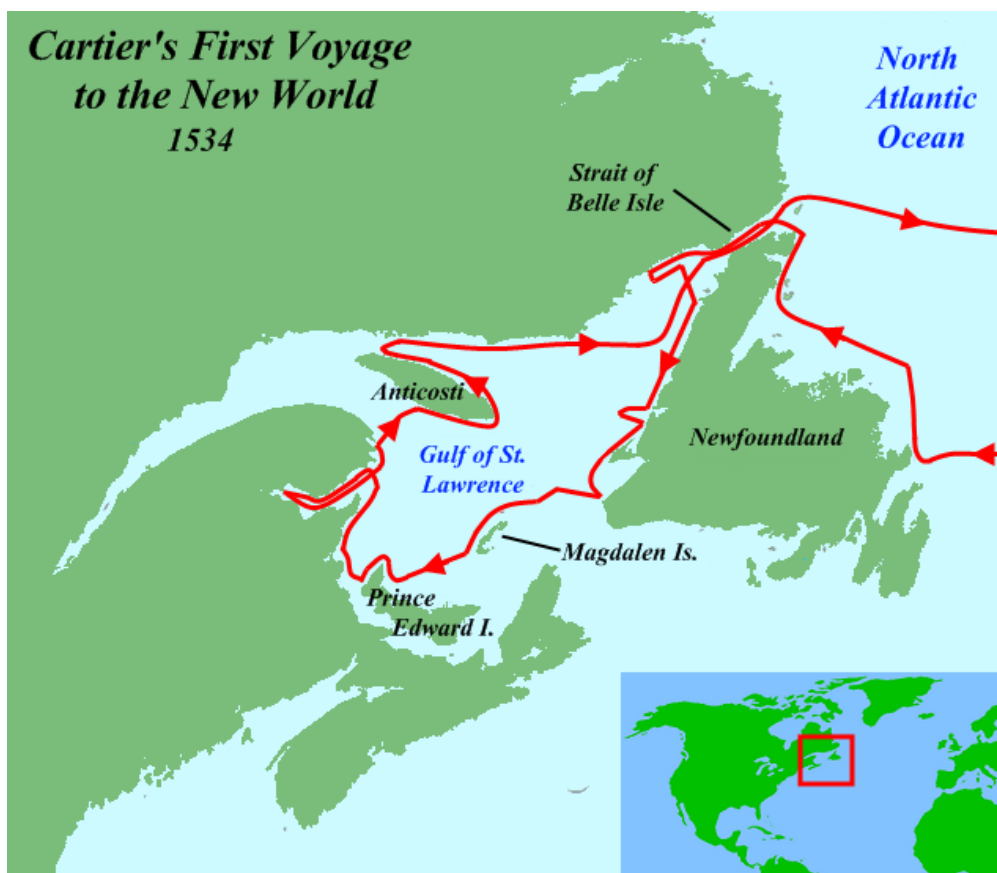
Canada français: Les forçats français au Canada 1541-1543

Bernard Allaire

Si beaucoup de choses ont été dites au sujet des voyages d'exploration et des colonies de peuplement des Français en Amérique, peu d'auteurs se sont attardés aux dimensions carcérales qui les sous-tendent. C'est le cas entre autres, de la troisième et dernière expédition de Jacques Cartier et de J-F de La Rocque de Roberval de 1541 à 1543, qui comptait un nombre important de prisonniers parmi les colons.

Retour en arrière

Au tournant du XVI^e siècle, les navigations des premiers explorateurs européens dans les parages de Terre-Neuve furent suivies par une arrivée massive de pêcheurs de morues et de chasseurs de baleines. A partir des années 1520, les Français (Verrazano) ont cherché à s'implanter en Amérique, à la fois pour concurrencer les ibériques, chercher des métaux précieux ainsi qu'un hypothétique passage vers la Chine. Entre 1534 et 1536, le Malouin Jacques Cartier cartographia le golfe du Saint-Laurent depuis Terre-Neuve jusqu'à Montréal et passa l'hiver près de l'actuelle ville de Québec. En raison de la guerre et d'impératifs politiques, l'expédition prévue pour 1537 fut cependant reportée au printemps 1541.





Cartier's voyages by Jon Platek [CC BY-SA 3.0 (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0>)

Pendant ces quatre années le projet initial s'amplifia. Jacques Cartier envisageait simplement de continuer ses explorations en amont de Montréal, mais le roi décidât d'y adjoindre un volet colonial pour prendre définitivement racine dans le Nouveau-Monde. Confronté au manque de candidats volontaires pour peupler ou travailler dans la colonie, l'on optât pour le recrutement de condamnés d'autant que depuis la fin de la guerre (1538) le royaume de France souffrait d'un problème de surpopulation carcérale. C'est ainsi qu'à la fin de l'été 1540, François Ier demanda aux magistrats français de transformer une majorité de condamnations à mort et châtements pour crimes divers en sentences de bannissement outremer et travaux forcés.

Pour diriger la colonie, le roi de France nomma un militaire de confiance : Jean-François de La Rocque seigneur de Roberval. Un meneur d'homme disponible et qualifié pour assurer la tâche de lieutenant-gouverneur du roi au Canada. La présence de Roberval allait également libérer le navigateur Cartier à qui l'on avait imposé un projet colonial démesuré et qui se sentait démuni face à la logistique carcérale. Mais il fallait accélérer les préparatifs. En plus des artisans nécessaires pour bâtir les habitations, la colonie avait besoin de militaires et de colons pour défricher et mettre en culture le sol.

Le profil des détenus

Si la décision de fonder un établissement au Canada était principalement motivée par la volonté de confronter les Espagnols en Amérique, d'autres raisons expliquent la mutation de cette expédition d'exploration vers un projet vers une colonie pénitentiaire. Si le manque de candidat à l'aventure coloniale est l'argument de base, le surpeuplement des prisons et le précédent colonial ibérique dans ce domaine a guidé les organisateurs français vers cet incontournable choix.

Le noyau dur de l'expédition était composé d'artisans de gens de mer, des soldats, des amis de Jacques Cartier et des collègues militaires de La Rocque de Roberval. Un certain nombre de charpentiers, menuisiers, métallurgistes, cordonniers, tailleur de pierre, et autres gens de métiers furent recrutés parmi les artisans français. Le reste des colons allait donc être constitué de prisonniers tirés des geôles françaises.

Il est impossible en raison de l'état des sources, de faire un recensement exhaustif des candidats. De plus, il faut retrancher du nombre, ceux qui tombèrent malade, moururent, s'évadèrent durant leur transport, ainsi que ceux qui obtinrent des lettres de rémissions. Nous avons évalué leur nombre à moins du quart du total de l'effectif engagé dans ce voyage et à un plafond maximum situé entre 50 et 70 prisonniers pour chacune des deux flottes.

Bien qu'il n'y ait pas de profil type de détenus, nous pouvons faire quelques distinctions. Ce sont pour l'essentiel des prisonniers de droit commun, car aucun protestant ou prisonniers politique ne furent exilé au Canada. Signalons entre autres, environ 10% de femmes, un nombre relativement élevé pour la première année d'un établissement colonial. Si cette tentative coloniale avait pour objectif secondaire de vider les geôles françaises d'éléments dangereux, irrécupérables ou indésirables, les candidats au départ ne furent pas recrutés au hasard. Le manque d'espace à bord des navires encourageait les responsables à choisir des prisonniers polyvalents : des repris de justice, pouvant à la fois purger leur peine dans les travaux lourds et exercer une autre fonction utile à la colonie.

L'apport financier des candidats entrait également en ligne de compte. C'est pourquoi, les militaires nobles et fortunés furent particulièrement courtisés par les recruteurs coloniaux. Ces riches condamnés soutenaient financièrement l'expédition et détenaient un savoir-faire essentiel au niveau du maniement des armes. Ils pouvaient, en retour de leurs services, devenir des seigneurs dans le système seigneurial de la nouvelle colonie.

Le ramassage

En tant qu'organisateur de l'expédition, La Rocque de Roberval, s'impliqua à fond dans le recrutement des prisonniers qu'il considérait comme un élément vital pour la colonie. Le sérieux avec lequel il s'attela à cette tâche montre que l'échec n'était pas à l'ordre du jour. Non-seulement gérait il le recrutement du pays depuis Paris, mais en plus il inspecta lui-même les diverses prisons de la capitale pour discuter directement avec les condamnés. En fait, près de la moitié des candidats au départ pour le Canada furent tirés de Paris, car c'est à cet endroit qu'étaient jugés l'essentiel des appels de sentences criminelles provenant des tribunaux provinciaux.

Ne pouvant être sur tous les fronts à la fois, Roberval confia une partie de la tâche à une quarantaine de personnes, qui visitèrent les principaux tribunaux et du royaume à l'exception de ceux du Sud-Est de la France où les prisonniers étaient réservés pour le service des galères en Méditerranée. Contrairement à Paris où l'on effectuait un tri serré des détenus, plus l'on s'éloignait de la capitale et plus la sélection perdait en qualité. En sous-traitant à d'autres agents moins qualifiés, le choix fut souvent laissé au bon vouloir des magistrats provinciaux qui ne mirent à leur disposition que des prisonniers dont ils voulaient bien se départir. Des gens accusés de mendicité, sodomie, vol, agression, viol, homicide, etc., et pour la plupart, sans ressource. Les profils négatifs étaient en partie compensés par la présence de gentilshommes, d'écuyers ou de chevalier condamnés pour duel, homicide ou exactions diverses.

Réclamation par J-F de La Rocque de Roberval de 18 détenus pour le Canada

ANF, X2a-91, 11-04-1541ns, f. 491v

Concrètement, les forçats furent envoyés individuellement ou en groupe vers les ports d'embarquement des deux flottes, à savoir, Saint-Malo en Bretagne et Honfleur sur la Seine en Normandie. Plusieurs convois de détenus enchaînés traversèrent ainsi la France à pied ou par les voies fluviales. L'un de ceux les mieux documentés est parti de Toulouse au printemps 1541. Les prisonniers cheminèrent, pieds et poings liés durant une semaine pour atteindre le port de Bordeaux, où ils embarquèrent pour Saint-Malo. Ils furent ensuite transférés dans les navires de Jacques Cartier qui prirent la mer le 23 mai.

Arrivés au Canada, à Cap Rouge, près de l'actuelle ville de Québec à la fin août 1541, les prisonniers furent aussitôt mis à l'œuvre pour défricher, couper des arbres, transporter des pierres, de la terre, nécessaires à la construction des palissades et des édifices. En septembre Cartier en profita pour remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal qu'il avait visité en 1535, afin de progresser dans la recherche d'un passage menant vers l'Asie.

La flotte du sieur de Roberval stationnée à Honfleur, fut retardée par des problèmes de logistique, mais aussi par les menaces de guerre contre l'Espagne, qui auraient annulé son départ. Les chaînes de forçats venant entre autres de Paris durent alors attendre durant tout l'été dans les prisons de Rouen et d'Honfleur voire dans les navires. Parti trop tard (fin août 1541) pour entreprendre la traversée de l'Atlantique, La Rocque de Roberval préféra demeurer au large de la pointe bretonne à rançonner des navires faisant du commerce avec l'Espagne. Ses collègues qui commandaient les autres navires stationnés dans la baie de Brest, furent confrontés à de longs mois d'attente et à une mutinerie de marins voulant descendre à terre.

Ils terminèrent l'hiver au large de La Rochelle d'où ils prirent la mer pour le Canada en avril 1542. Lors d'une escale à Saint-Jean Terre-Neuve au début juin, l'on fit descendre les colons, les prisonniers et le bétail exténués par une difficile traversée. Roberval eu alors la surprise de voir arriver les navires de Cartier en route vers la France. Ce dernier déclara que durant son séjour au Canada, des rixes entre prisonniers et autochtones menèrent à la mort d'une trentaine de colon

français. Après un hiver en état de siège, des morts supplémentaires et ne voyant pas arriver les renforts au printemps, Cartier décida de plier bagage. Roberval ordonna au navigateur breton de retourner au Canada, mais ce dernier refusa d'être confronté de nouveau aux autochtones. Il fit voile vers Saint-Malo à la faveur de la nuit, ne laissant à Roberval qu'un navire, son équipage quelques soldats et des prisonniers pour réoccuper le site colonial.

Les navires de La Rocque de Roberval reprirent la mer de Terre-Neuve à la fin juin pour remonter le Saint-Laurent et arrivèrent à la colonie à la mi-juillet. Au contraire de Cartier qui n'avait pas su maîtriser les prisonniers, Roberval et sa petite garnison instaura un régime martial. Un rationnement de la nourriture fut imposé et ceux qui ne travaillaient pas n'avaient pas accès à la nourriture. Surtout, pour empêcher tout débordement, le moindre écart était sévèrement puni. Des prisonniers (hommes et femmes) furent ainsi mis aux fers, fouettés voire pendus pour des délits souvent mineurs. Face à l'arrivée de ces nouveaux occupants avec soldats, armes, chevaux et canons, les autochtones cessèrent leur relations belliqueuses et reprirent contact avec les colons français afin d'échanger entre autres, de la nourriture contre des objets européens.

L'hiver 1542-1543 fut particulièrement mortel. En plus des décès suite à des blessures et de maladies diverses, une cinquantaine de colons ou prisonniers furent décimés par le scorbut. En juin, le sieur de Roberval remonta à son tour le Saint-Laurent avec 70 soldats et colons vers l'amont afin de vérifier s'il ne pouvait pas aller au-delà de l'endroit atteint par Cartier l'année précédente. A son retour, des navires étaient arrivés de France avec des ravitaillements, mais aussi avec de mauvaises nouvelles. L'Espagne et l'Angleterre avaient déclaré la guerre à la France avec pour objectif d'attaquer Paris. François Ier avait besoin de La Rocque avec un maximum de soldats et d'hommes valides. Les colons ne pouvant être laissés seuls avec les prisonniers, Roberval décida de fermer l'établissement et de rembarquer tout le monde dans les navires pour rentrer au pays.

Nous ne savons pas ce qu'il advint des prisonniers au retour des navires en France, mais certaines sources nous indiquent qu'une partie des survivants de l'expédition fut impliquée dans les opérations militaires. Les plus chanceux furent incorporés comme soldat dans les garnisons sur les champs de bataille du Nord de la France. Les autres travaillèrent comme forçats à la réparation des fortifications ou dans les galères venues de Méditerranée pour attaquer l'Angleterre.

Les débuts d'une incontournable mécanique

Au XVI^e siècle, les Français étaient encore bien loin des bagnes outremer en place au siècle suivant, mais ils disposaient déjà d'un système de prisons, de bagnes d'arsenal et de galères bien rodés. Il n'y avait qu'un pas à franchir pour étendre cette logique de récupération de la force de travail des condamnés au-delà des limites du royaume. Pour les Français, la tentative coloniale de 1541 au Canada correspond à ce moment fatidique qui servira de précédent pour l'avenir. Malgré les difficultés liées au tri et au transport des prisonniers outremer, la France, tout comme les autres nations européennes, continuera dans cette voie par la suite, guidés par les mêmes logiques administratives, judiciaires et militaires. Désormais les peines d'exil vers les colonies deviendront un exutoire essentiel pour le système judiciaire français et un élément utile à l'expansion de leur empire colonial.

Nous avons peu de renseignements sur la dimension carcérale des autres tentatives coloniales françaises, mais nous pouvons supposer qu'une part non négligeable de colons impliqués dans les voyages français vers le Brésil et la Floride (des années 1550 à 1580) pouvait être composée par des repris de justice. Après avoir marqué une pause durant les guerres de religion en France les envois

de condamnés vers le Canada reprendront avec la tentative coloniale de La Roche de Mesgouez (1597-1603) à l'île Bourbon (Île de Sable). Après la fondation de Québec (1608), la Nouvelle-France ne connut pas de bagnes, tel qu'il en existait en Guyane. Les condamnés à l'exil étaient transportés dans des navires de la marine militaire ou marchande, puis intégrés aux colons et soldats pour travailler et/ou s'installer à demeure au Canada.

L'histoire des prisonniers dans l'espace colonial français est un sujet qui fut relativement mis de côté par la littérature jusqu'au milieu du XXe siècle, parce qu'elle renvoyait une image négative du passé. Cette dimension fut aussi largement dépassée par l'existence en parallèle à cette époque d'un trafic d'être humain d'une toute autre ampleur entre l'Afrique et l'Amérique.

Bibliographie annexe

Allaire, Bernard, *La Rumeur dorée : Roberval et l'Amérique*, Montréal, La Presse, 2013.

Biggar, H. P., *The Voyages of Cartier*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1924

Biggar, H. P., *Collection of Documents relating to Jacques Cartier and Roberval*, Ottawa, Archives publiques du Canada, 1930.

Braudel, F., *Le monde de Jacques Cartier : L'aventure au XVIe siècle*, Montréal, Libre-Expression et Paris, Berger-Levrault, 1984.

Fougère, E., *Ile-prison, bagne et déportation: les murs de la mer, éloigner et punir*, Paris, L'Harmattan, 2002.

Hapke, R., «Der erste Kolonisationsversuch in Kanada 1541-1543», dans *Hansische Geschichtsblätter*, no 2, (1911), p. 447-450.

La Roncière, C.-G.-M.-B. de, *Jacques Cartier*, Paris, Plon, 1931.

La Roque de Roquebrune, R., « J-F de La Rocque sieur de Roberval » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, p. 434-437.

Le Blant, R., « Notes sur les découvreurs français de l'Amérique du Nord au XVIe siècle : Roberval, Dyel et Lhéry » dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 11, n° 3, 1957, p. 413-435.

Marichal, R., « Les compagnons de Roberval » dans *Humanisme et Renaissance*, Paris, Droz, 1934, vol. 1, p. 51-122.

Morel, E.-E., « Jean-François de la Rocque, seigneur de Roberval, vice-roi du Canada » dans *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique : congrès international des américanistes*, Compiègne, Société historique de Compiègne, 1892, 28 pages.

Quinn, D. B., *European Approaches to North America, 1450-1640*, Aldershot, Ashgate publishing, 1984.

Trudel, M., « Jacques Cartier » dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, p. 171-177.